



Probleme de voisinage, que puis-je faire s'il porte plainte

Par **Julien884**, le **20/04/2013** à **22:07**

Bonjour,

j'habite dans un studio au 2e Etage, et récemment j'ai invité des amis chez moi dans la journée, l'un de a jeté a fait tombé une bouteille d'eau d'1 litre en plastique par la fenêtre. Cette bouteille a atterri apparemment sur la voiture de mon voisin, celle ci serait "cabossé", en sortant de chez moi, mon voisin et ces collègues nous ont posé des questions sur cette bouteille, ils était dehors lorsque la bouteille est tombé, ils nous ont posé des questions puis voyant que c'était nous ils nous ont traité de "batard, connard etc..."

Quesque je risque ci celui ci porte plainte contre moi ?

Il ne me connait pas mais a vu de quelle endroit la bouteille est tombé.

Pensez vous qu'il va porté plainte ?

Et aussi, pensez vous qu'une bouteille d'eau d'1 litre pleine tombé du 2e étage puisse cabossé une voiture ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo](formule indispensable si on ne veut pas voir son message disparaître).

Par **Lag0**, le **21/04/2013** à **09:01**

Bonjour,

Que la bouteille puisse cabosser la voiture ? Oui, sans aucun doute...

Votre ami aurait du remplir un constat amiable d'assurance avec le propriétaire du véhicule,

en espérant qu'il ait lui-même une assurance responsabilité civile.

Par **Julien884**, le **21/04/2013** à **12:16**

Vous pensez qu'il peut porter plainte pour ça, et quesque je risque ?